

PROCEDURE SPECIFIQUE POUR LES ETUDIANTS AYANT SOUFFERT DE TROUBLES DE SANTE INVALIDANTS PENDANT LEUR CURSUS DE LICENCE

- Votre situation de handicap ou troubles de santé ont impacté votre cursus en licence :
Aménagement d'étude ? Une année en deux ans ? Une année de césure ?
- Vous pouvez [prendre rendez-vous avec la référente handicap](#) de l'Université d'Angers afin de donner les clés de compréhension de votre situation particulière au jury d'admission en master.
- Cette rencontre sera l'occasion de faire le point sur votre scolarité et de rédiger le récit de vie de votre parcours en licence. Ce **document est co-signé par vous et le référent handicap**. Selon les modalités de votre dossier de candidature, vous pourrez le joindre comme pièce justificative dématérialisée ou en version papier.

Attention vous devez prendre **rendez-vous au moins 15 jours avant la clôture** des inscriptions au sein de votre master.